



Le Maire

à

**Mesdames et Messieurs
les Conseillers municipaux**

Objet : Elections sénatoriales 2023
Désignation des délégués supplémentaires et
des suppléants

En application du décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023 afin de désigner les délégués et suppléants.

Aussi, je vous prie de bien vouloir noter que le conseil municipal consacré à l'élection des délégués supplémentaires et des suppléants se tiendra le **9 juin 2023 à 19h en salle des mariages**.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de ma considération distinguée.

Alexis TEILLET
Maire



Vous trouverez en pièces jointes :

- Le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023
- L'arrêté 2023-PREF-DRCL/083 du 26 mai 2023